


<p align="center">DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</p> <p align="center">Séance du 13 septembre 2022</p>	<p>Envoyé en préfecture le 22/09/2022 Reçu en préfecture le 22/09/2022 Affiché le  ID : 074-200070852-20220913-CC_95_2022-DE</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 26 Suppléants : 1 Absents : 7 Pouvoir : 5 Votants : 32 Pour : 32 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 95/2022</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, le 13 septembre à vingt heures, le Conseil Communautaire de la CC Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Challonges, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 07 septembre 2022</p> <p>Présents : Mesdames Sophie COLAS, Laetitia COCATRIX, Sylvie TARAGON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Florence POZZO, Corinne GUISEPPIN, Carine DUVERNOIS. Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Hervé BOUÉDEC, Christian VERMELLE, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, David BANANT, Vincent DUTOIT, Pascal COULLOUX, François SÈVE, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Suppléant : Alain LAMBERT représenté par Dominique REY.</p> <p>Pouvoir : Sandrine TASSET à Patrick CHAPEL, Alain CAMP à Emmanuel GEORGES, Marie-Christine GLANDUT à Vincent DUTOIT, Carole BRETON à David BANANT, Gérard LAMBERT à Carine DUVERNOIS.</p> <p>Absents : Bernard THIBOUD, Frédérique AURELLE, Jérémie COURLET, Carole ETTORI, Michel BOTTERI, Gilles CALLET, Gilles PILLOUX.</p> <p>Madame Sophie COLAS est désignée secrétaire de séance.</p>	

OBJET : FINANCES – Budget 2022 ZAC 3 - Décision modificative N°1 sur Chapitre 16 de la section d'investissement et Chapitre 66 - suite à la contraction d'un emprunt de 2 100 000 €.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CC 14/2022 en date du 08 mars 2022 prenant acte du Débat d'Orientation Budgétaire

Vu la délibération n° CC 32/2022 du 12 avril 2022 portant sur le vote du Budget ZAC 3 - 2022

Vu la délibération n° CC 50/2022 du 10 mai 2022 portant sur la validation d'un emprunt de 2 100 000 € au titre de la ZAC 3

En raison de la contraction du nouvel emprunt de 2 100 000 € sur le BA ZAC 3, il s'avère qu'une première échéance de 65 525 € va être prélevée sur le mois d'octobre 2022. A ce jour, les crédits ne sont pas prévus pour la régularisation de cette échéance sur la section d'investissement compte 1641 (capital emprunt) et la section de fonctionnement compte 66 111 (intérêts à échéance) du budget BA ZAC 3 2022.

Par conséquent, La Vice-présidente Sylvie TARAGON déléguée aux finances propose de prendre la décision modificative n°1 suivante :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6045 : Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)	70 447.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	70 447.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	65 625.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	65 625.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	4 822.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	4 822.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	70 447.00 €	70 447.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	65 625.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	65 625.00 €
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	65 625.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	65 625.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	65 625.00 €	0.00 €	65 625.00 €
Total Général		65 625.00 €		65 625.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

ADOpte la décision modificative N° 1 sur le budget primitif 2022 de la ZAC 3 de la CC UsseS et Rhône telle que présentée ci-dessus,

INDIQUE que les opérations comptables sur le budget ZAC 3 exercice 2022 seront inscrites dans les meilleurs délais,

NOTIFIE cette délibération au SCG de Rumilly et à la Préfecture de Haute-Savoie.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le secrétaire de séance,
 Sophie COLAS



Le Président,
 Paul RANNARD



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification